

Mobilité enseignante I.S.P.G. 2018-2019

Remarque : Si vous désirez effectuer une mobilité (cf. les points 1 à 3 ci-dessous), vous devez d'abord introduire une demande à la direction (*Formulaire de candidature mobilité enseignant sortant 2018-2019*)

1 Vous désirez aller enseigner à l'étranger ...

1.1 Les conditions

- Cela doit avoir lieu en Europe (cf. les pays ci-dessous, DOM-TOM français inclus)
- Cela doit durer min. 2 jours (consécutifs) et max. 2 mois (hors voyage) et il faut donner min. 8h de cours/semaine ou toute durée plus courte. En cas de durée supérieure à une semaine, il convient de calculer le nombre d'heures de cours au prorata des jours supplémentaires.
- Nous devons avoir un accord interinstitutionnel avec cette institution d'enseignement supérieur, qui doit donc détenir la charte Erasmus.

1.2 La bourse

- Il ne s'agit pas d'un remboursement des frais réels mais bien d'un montant forfaitaire (frais de séjour + frais de voyage)
- Frais de séjour :

	Pays de destination	Taux journalier jusqu'au 14ème jour d'activité
Groupe 1	Danemark, Norvège, Luxembourg, Royaume-Uni, Islande, Suède, Irlande, Finlande, Liechtenstein	180 €
Groupe 2	Pays-Bas, Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Malte, Portugal	160 €
Groupe 3	Slovénie, Estonie, Lettonie, Croatie, Slovaquie, République Tchèque, Lituanie, Turquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, Ancienne République yougoslave de Macédoine	140 €

- Frais de voyage :

Distances	Taux par participant
Entre 10 et 99 km	20 €
Entre 100 et 499 km	180 €
Entre 500 et 1.999 km	275 €
Entre 2.000 et 2.999 km	360 €
Entre 3.000 et 3.999 km	530 €
Entre 4.000 et 7.999 km	820 €
8000 km et plus	1.500 €

2 Vous désirez aller suivre une formation à l'étranger ...

2.1 Les conditions

- Cela doit avoir lieu en Europe (cf. les pays ci-dessous, DOM-TOM français inclus)
- Cela doit durer min. 2 jours (consécutifs) et max. 2 mois (hors voyage)
- Pour être éligible comme mission de formation, une activité doit répondre aux critères suivants :
 - avoir pour objectif l'apprentissage de pratiques nouvelles et innovantes en matière d'apprentissage, d'enseignement, d'administration ou de gestion ;
 - prévoir la dissémination, au sein de l'ISPG, des connaissances acquises ;
 - ne pas être consacrée à une discipline académique spécifique. Un professeur de mathématique ne peut pas aller suivre une formation en mathématique mais bien aller à une conférence sur l'individualisation.
 - être une véritable formation (séminaire, congrès, mission d'observation, etc.) et pas une simple conférence. Il faut un développement professionnel à la clé, dont pourront profiter d'autres membres de l'équipe enseignante.

2.2 La bourse

- Cf. le point 1.2

Un lien vers des formations :

http://www.schooleducationgateway.eu/fr/pub/teacher_academy/catalogue.cfm

3 Vous désirez visiter un étudiant en stage à l'étranger ...

- Ces visites ont comme objectif de développer les partenariats et sont donc financées en frais réels avec le budget Erasmus+ alloué spécifiquement pour l'organisation des mobilités.
- Les demandes sont à adresser à la direction sur le formulaire ad hoc..

4 Vous désirez inviter un expert étranger ...

4.1 Les conditions

- Il s'agit en fait d'une mobilité semblable à celle décrite au point 1. mais 'inversée' : ce n'est pas vous qui allez enseigner mais une personne extérieure qui vient à l'ISPG. Les conditions sont identiques et elle reçoit donc une bourse. Seule différence ; la mobilité ne doit durer que 1 jour minimum.

4.2 La bourse

- Cf. le point 1.2

Si vous désirez des éclaircissements, n'hésitez pas à contacter le coordinateur mobilité Claude Vandepaer (claud.vandepaer@galilee.be)